



## Championnats Individuels Vétérans Echelon départemental des Côtes d'Armor Saison 2022-2023 Edition 02

Sous réserve des conditions sanitaires, cette compétition organisée par le Comité Départemental de Tennis de Table des Côtes d'Armor se déroulera le dimanche 13 novembre 2022 à la salle omnisports, rue du challenge, 22960 PLEDRAN.

Juge-Arbitre principal : Alain Tricoire,  
Juge-Arbitre adjoint : Didier Bèges.

Les inscriptions devront être envoyées par mail à Alain Tricoire ([alain.tricoire@wanadoo.fr](mailto:alain.tricoire@wanadoo.fr)) au plus tard le mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2022.

### 1. Conditions de participation

Le championnat de France vétérans est réservé aux joueurs et aux joueuses de nationalité française, licenciés traditionnels à la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT) âgés de plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours.

### 2. Catégories des tableaux

Dames	Messieurs
V1 - plus de 40 ans	V1 - plus de 40 ans
V2 - plus de 50 ans	V2 - plus de 50 ans
V3 - plus de 60 ans	V3 - plus de 60 ans
V4 - plus de 70 ans	V4 - plus de 70 ans

### 3. Inscriptions

- ✓ Inscriptions par mail à Alain Tricoire ([alain.tricoire@wanadoo.fr](mailto:alain.tricoire@wanadoo.fr))
- ✓ Fin des inscriptions mercredi soir 1<sup>er</sup> novembre 2022.
- ✓ Droits d'engagement : 5 € imputé sur le compte SPID du club du joueur concerné.

#### 4. Horaires

- Pointage : 8H00 à 8H30
- Début de l'épreuve : 9H00
- Repas : 13H00

#### 5. Repas

Le repas du midi pour les individuels vétérans du 13 novembre se fera au restaurant Le Saint Maurice au 17 rue du Challonge (juste à côté de la salle).

Un kir offert.

Entrée : charcuterie et piémontaise,

Plat : rougail saucisse riz ou tartiflette,

Dessert : panacotta ou crumble pomme/poire.

Vin rouge, rosé et blanc en pichet mis à disposition,

Café.

15 euros le repas (vin et café compris).

Réponse souhaitée au plus tard pour le 3 novembre 2022 avec le choix du plat et du dessert.

Pour réserver appelez Corentin Plusquellec au 06 75 19 37 78

ou par mail : [corentinplusquellec22@gmail.com](mailto:corentinplusquellec22@gmail.com)



## Règlement Championnats individuels vétérans des Côtes d'Armor.

Les Championnats individuels vétérans sont régis par les règlements fédéraux.

Juge-Arbitre principal : Alain Tricoire,

Juge-Arbitre adjoint : Didier Bèges.

### Article 1 – Conditions de participation

- Les Championnats des Côtes d'Armor vétérans sont réservés aux joueurs et aux joueuses de nationalité française, licenciés (ées) et âgés (ées) de plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours.
- Un joueur ou une joueuse ne peut participer que dans sa catégorie d'âge.
- Un joueur ou une joueuse a l'obligation de participer au championnat individuel de son comité.
- Les joueuses et les joueurs possédant un classement suffisant peuvent s'ils le désirent être dispensés du championnat départemental. Ils devront en faire la demande au Comité au moment de l'inscription au championnat départemental et donc au plus tard le mercredi 1er novembre 2022.

Les classements minimums pour être dispensés du championnat départemental sont les suivants :

V1 messieurs numéroté V1 dames 1200 points

V2 messieurs	1700 points	V2 dames	900 points
V3 messieurs	1400 points	V3 dames	600 points
V4 messieurs	1200 points	V4 dames	550 points
V5 messieurs	800 points		

## **Article 2 – Inscriptions**

- Les inscriptions devront être envoyées par mail à Alain Tricoire (alain.tricoire@wanadoo.fr) au plus tard le mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2022.
- Aucune inscription ne sera acceptée après le mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2022.
- Les droits d'engagement de 5 euros seront mis en compte sur le club du joueur concerné (imputaion sur le compte SPID du club).
- En cas de forfait excusé ou non excusé après s'être inscrit et passé la date de fin des inscriptions, tout joueur(se) qui était inscrit(e) devra s'acquitter des droits d'inscription.
- Tout forfait non excusé 72H avant la compétition sera pénalisé d'une amende de 20 euros.
- Les absents et les forfaits non excusés 72h avant de la compétition pourront produire une excuse probante adressée au Président du CDTT22 avant le mercredi inclus de la semaine suivant la compétition, si accord, l'amende sera annulée.
- Si un tableau n'est pas disputé, en raison d'un nombre d'inscrits trop faible, les qualifiés(es) à l'échelon régional seront déterminés(e) en fonction des points figurant sur le carton licence.  
Dans ce cas, l'inscription à l'échelon départemental est obligatoire et les droits d'inscription ne seront pas perçus.

## **Article 3 – Formule de la compétition**

- Dans toutes les catégories, les parties se déroulent au meilleur des 5 manches (3 manches gagnantes).
- Dans toutes les catégories, les joueurs(ses) sont répartis en poules de 3, qualificatives pour le tableau final.
- A l'issue des poules, tous les joueurs(ses) sont placés(es) dans un tableau à élimination directe avec classement possible de 1 à 8 ou intégral selon le nombre de participants et le déroulement de l'épreuve.
- Les participant(e)s ne peuvent évoluer que dans leur catégorie.
- Suivant le nombre d'inscrits(es) dans une catégorie, la commission sportive départementale se réserve le droit de modifier le nombre de joueurs(ses) dans les poules ou la formule du tableau concerné.

## **Article 4 – Tableaux organisés**

<b>Dames</b>	<b>Messieurs</b>
<b>V1</b> - plus de 40 ans	<b>V1</b> - plus de 40 ans
<b>V2</b> - plus de 50 ans	<b>V2</b> - plus de 50 ans
<b>V3</b> - plus de 60 ans	<b>V3</b> - plus de 60 ans
<b>V4</b> - plus de 70 ans	<b>V4</b> - plus de 70 ans

**Article 5 – Qualifications pour l'échelon régional****Dames :**

Catégories	Qualifiées			
	Par Comité	Invitées Ligue	A répartir suivant participation	Total
1 <sup>ère</sup> catégorie + de 40 ans	2	4	4	16
2 <sup>ème</sup> catégorie + de 50 ans	2	4	0	12
3 <sup>ème</sup> catégorie + de 60 ans	1	4	0	8
4 <sup>ème</sup> catégorie + de 70 ans	1	4	0	8
5 <sup>ème</sup> catégorie + de 80 ans	1	4	0	8

**Messieurs :**

Catégories	Qualifiés			
	Par Comité	Invités Ligue	A répartir suivant participation	Total
1 <sup>ère</sup> catégorie + de 40 ans	4	4	12	32
2 <sup>ème</sup> catégorie + de 50 ans	4	4	12	32
3 <sup>ème</sup> catégorie + de 60 ans	2	4	12	24
4 <sup>ème</sup> catégorie + de 70 ans	2	4	4	16
5 <sup>ème</sup> catégorie + de 80 ans	1	4	0	8

**La Commission Sportive se réserve le droit de modifier le présent règlement**

Alain Tricoire,  
Président de la Commission Sportive D22.

